

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE STE-MARIE

Parce que...

Les femmes sont presque toujours absentes ou invisibles à tout niveau de décision ayant trait au développement social et économique du quartier de même qu'au plan de l'aménagement du quartier et parce qu'elles souhaitent y prendre part;

Parce que...

Le cadre de vie d'un quartier et la conception de son aménagement influencent et marquent fortement le quotidien de ses habitantes et des femmes qui y circulent, sur le plan du transport, de la sécurité et de l'environnement;

Parce que...

Les femmes constituent la population la plus pauvre et qu'elles subissent quotidiennement les manques d'un quartier pour ce qui est de l'accès au logement et à la mobilité. Et parce qu'elles sont encore les principales victimes de violence, ces raisons font d'elles la population la plus concernées par l'amélioration du développement urbain;

Parce que...

Les villes doivent maintenant relever des défis majeurs afin de prendre en compte la préservation de l'environnement, promouvoir une qualité de vie pour tous et toutes avec plus d'équité et construire une démocratie plus active dans une société plurielle où les femmes doivent être au cœur des débats;

La déclaration citoyenne des femmes de Ste-Marie se veut inclusive et concerne sans discrimination, toutes les femmes résidants dans le quartier Ste-Marie. Elle vise à

- faire connaître les bases d'un quartier où il fait bon vivre en tant que femme,
- faire entendre et s'assurer de la prise en compte de la réalité des femmes dans le développement du quartier,
- influencer la planification urbaine du quartier selon le regard des femmes,
- augmenter les mesures de sécurité afin que les femmes se sentent en tout temps en sécurité et qu'elles puissent prendre part à la vie de ce quartier,
- engager des changements vers l'amélioration du quartier afin que tous et toutes en bénéficient.

Parce que...

Parce que nous avons à cœur le développement de ce quartier, nous voulons par cette Déclaration, contribuer à ce que des choix plus équitables envers les femmes soient pris en matière de planification urbaine, de sécurité, de mobilité et d'aménagement, diminuer les exclusions et les discriminations et favoriser une plus grande participation des femmes au développement local.

Le texte en italique est tiré en partie ou en totalité de «La charte européenne des femmes», Bruxelles, (Belgique), 1994-1995. L'utilisation du E majuscule est utilisé pour inclure le masculin et le féminin et alléger le texte.

Afin de faire de Ste-Marie, un quartier où il fait bon vivre en tant que femmes nous voulons ce qui suit:

1.



1. LOGEMENT ET AMÉNAGEMENT

- 1.1 Que des mesures concrètes soient mises en place pour assurer une mixité sociale dans le quartier (par mixité sociale, nous entendons la diversité de cultures, d'âges et de niveaux économiques et de modes de vie des résidentEs);
- 1.2 Que la population à faible revenu* n'ait pas à déboursier plus de 25% de ses revenus pour le loyer;
- 1.3 Que l'on permette à tous et à toutes d'avoir accès à un logement qui offre prix abordable, qualité et sécurité dans un environnement sain;
- 1.4 Que le développement de l'aménagement permette des espaces collectifs accessibles et diversifiés pour les besoins individuels des résidentEs (besoin d'entreposage, besoin d'espace de bricolage et de création pour projet personnel, etc.);
- 1.5 Que le développement de l'aménagement favorise une animation conviviale et sécuritaire des espaces publics et privés selon les principes de sécurité urbaine (ex: pas de tours à logement);
- 1.6 Que le développement de l'aménagement du quartier favorise une plus grande place de la nature (fleurs, arbres, espaces verts, fontaine, accès au fleuve, etc.).

* Nous considérons à faible revenu toute personne vivant sous le seuil de pauvreté fixé par Statistiques Canada



2.

2. MOBILITÉ

- 2.1 Que l'on adapte les transports en commun aux besoins des femmes et qu'on les rende accessibles pour tous (horaires, desserte, confort et poussette, etc.);
- 2.2 Que l'on améliore la sécurité du transport public selon les principes de sécurité urbaine (ex: présence humaine dans le transport souterrain, abribus éclairés, etc.);
- 2.3 Que l'on encourage des transports alternatifs et verts pour réduire le niveau de circulation automobile du quartier (ex: développement de pistes cyclables, augmentation de support à vélo, etc.);
- 2.4 Que l'on augmente les services d'autobus et qu'on élargisse la desserte vers le sud;
- 2.5 Que l'on accentue le contrôle routier pour faire respecter les limites de vitesse sur les rues transversales aux grandes artères;
- 2.6 Que l'on augmente le temps piétons aux feux de circulation et que l'on installe des passages piétons;
- 2.7 Que l'on réglemente les heures permises pour le camionnage sur les rues transversales aux grandes artères.

3.



3. SÉCURITÉ

Selon les femmes, l'environnement urbain est sécuritaire s'il permet

- de savoir où l'on est et où l'on va
- de voir et d'être vue
- d'entendre et d'être entendue
- de pouvoir s'échapper et d'obtenir du secours
- de vivre dans un environnement propre et accueillant

- 3.1 Nous voulons que l'aménagement du quartier soit révisé selon ces principes et que l'on applique des améliorations s'il y a lieu;
- 3.2 Que l'on améliore l'éclairage public et la signalisation des rues;
- 3.3 Que l'on ajoute une signalisation indiquant la direction vers les lieux publics où obtenir du secours;
- 3.4 Que l'on multiplie les téléphones publics;
- 3.5 Que toutes les femmes du quartier aient accès gratuitement ou à faible coût à un cours d'auto-défense;
- 3.6 Que l'on mette en place des moyens favorisant le développement d'un contrôle social sécuritaire dans le quartier (ex: collaboration du voisinage en cas d'absence ou de violence).



4.

4. DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

- 4.1 Que l'on augmente le nombre et la qualité des services de proximité, notamment ceux relatifs à l'alimentation;
- 4.2 Que l'on tienne compte de la réalité particulière des femmes dans le développement de projets de revitalisation;
- 4.3 Que les entreprises du quartier aient une politique d'embauche qui favorise la main-d'œuvre locale;
- 4.4 Que des mesures permanentes et souples soient mises en place pour appuyer le développement de projets par les résidentEs du quartier;
- 4.5 Que l'on interdise le développement de magasin à grande surface;
- 4.6 Qu'il n'y ait plus d'émission de nouveaux permis pour les activités commerciales liées à l'industrie du sexe et à la criminalité (prêts sur gage, bars de danseuses, salon de massage érotique, etc.).

5.



5. VIE COMMUNAUTAIRE ET QUALITÉ DE VIE

- 5.1 Que soit mis en place un comité permanent de citoyens et citoyennes;
- 5.2 Que l'on favorise la présence des femmes aux différents lieux décisionnels qui concernent le développement social et économique du quartier;
- 5.3 Que des moyens soient mis en place pour contribuer à l'établissement de bon voisinage;
- 5.4 Que le quartier se mobilise sur le développement social, la réussite scolaire et la sécurité de ses enfants;
- 5.5 Que l'on améliore la propreté des rues et des parcs.



6.

6. RESSOURCES NATURELLES ET HISTORIQUES

- 6.1 Que l'on favorise l'accès au fleuve;
- 6.2 Que l'on favorise la mise en valeur de notre patrimoine architectural auprès de la population et que la récupération de bâtiments patrimoniaux fasse l'objet de consultation publique;
- 6.3 Que des moyens concrets et souples soutiennent les petits propriétaires à la préservation du patrimoine.

7.



7. CULTURE

- 7.1 Que les acteurs culturels du quartier mettent en place des moyens afin que les résidentEs du quartier s'approprient leur espaces culturels;
- 7.2 Que l'on favorise la mise en valeur des talents locaux;
- 7.3 Que la bibliothèque compte une plus grande variété de documents et un plus grand nombre d'exemplaires pour un même ouvrage;
- 7.4 Que des lieux d'affichage publicitaire soient prévus et organisés pour prévenir l'affichage sauvage;
- 7.5 Que des moyens soient mis en place pour prévenir les graffitis illégaux et que l'on crée des espaces pour permettre et valoriser la pratique légale de graffitis.

LA DÉCLARATION CITOYENNE DES FEMMES DE STE-MARIE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ D'ACTION LOCALE DU CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES ET INSPIRÉE PAR « LA CHARTE EUROPÉENNE DES FEMMES DANS LA CITÉ ».

